

L'Opinion, 9 mars 2016

Président de la commission des Lois du Sénat et rapporteur de la révision constitutionnelle, le sénateur Philippe Bas a rodé ses arguments pour contrer ceux du gouvernement

Philippe Bas, l'homme qui réécrit la révision constitutionnelle

Opposant

La révision constitutionnelle arrive mercredi devant la commission des Lois du Sénat. Son président, Philippe Bas, n'entend rien lâcher: Le sénateur LR est un fin connaisseur du droit. C'est lui qui a été chargé de réécrire la version du texte adoptée par l'Assemblée nationale le 10 février. La droite sénatoriale accepte que la référence aux binomiaux ne soit plus dans le texte mais ne veut pas entendre parler d'apatrides. Ce n'est que le début du deuxième acte de la révision constitutionnelle.

Caroline Vigoreux

RIEN NE DÉPASSE chez Philippe Bas. Son costume est toujours impeccable, ses cheveux soigneusement peignés, sa diction irréprochable. Le président de la commission des Lois du Sénat est carré. Il sait où il va, il sait comment y parvenir. Le sénateur de la Manche a écrit chaque terme de la révision constitutionnelle, celle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 10 février. Avec l'ancien garde des Sceaux, le centriste Michel Mercier, et trois administrateurs du Sénat, ils ont auditionné des constitutionnalistes, ministres et députés, puis réécrit le texte. « On a mis en marche une force de frappe intellectuelle interne au Sénat », résume Philippe Bas, depuis son vaste bureau, qui offre une vue imprenable sur les jardins du Luxembourg.

Pour une fois que les droits des sénateurs sont égaux à ceux des députés, il compte bien les utiliser pleinement. « Je tiens la plume dans cette affaire », résume celui qui a été nommé rapporteur au Sénat de la révision constitutionnelle. Après avoir défini trois hypothèses, il a fini par trouver un subtil compromis qui montre que la droite sénatoriale est prête à évoluer sur la forme, sans rien lâcher sur le fond. « Juridiquement, je ne souscris pas à une révision constitutionnelle, il n'y a pas de nécessité impérieuse d'y toucher. Mais poli-

tiquement, j'accepte de le faire. C'est un acte fort », argue Philippe Bas, comme pour mieux prouver sa bonne foi. Il présentera mercredi son rapport.

Adoubé tranchant. C'est maintenant que le sénateur va jouer la première manche de ce long match face à Manuel Valls, avec l'arrivée du texte en commission. Le Premier ministre est venu mardi matin au Sénat défendre le projet. Mais surtout demander aux parlementaires de le voter « dans les mêmes termes » que l'Assemblée nationale. C'est précisément ce qui exaspère Philippe Bas et son meilleur allié au Sénat, le président du groupe LR, Bruno Retailleau. « C'est profondément choquant. Ce que le gouvernement a accepté de l'Assemblée nationale, il serait surprenant qu'il le refuse parvenue au Sénat », s'agace Philippe Bas. Les débats s'annoncent âpres. « Monsieur Bas est un excellent technicien. Il connaît le droit par cœur », assure la sénatrice EELV Esther Benbassa, vice-présidente de la commission des Lois. « Nous devrions être suffisamment armés pour surmonter les difficultés techniques-juridiques du texte, tout cela n'est pas inaccessible sur le plan intellectuel », glisse crânement Philippe Bas. A la tête de la commission des Lois depuis septembre 2014, il est respecté par ses collègues, qui lui trouvent un certain humour. « Il ne fait pas de l'esbroufe mais de la politique », estime le sénateur PS, Jean-Pierre Sueur, qui occupait ce poste avant lui.

Après les attentats de Paris, il s'était mis d'accord avec son homologue de l'Assemblée nationale, Jean-Jacques Urvoas, pour faire voter le texte sur l'état d'urgence dans les mêmes termes par les deux chambres. « On a fait ensemble des choses extraordinaires », considère deux mois plus tard Philippe Bas, encore étonné d'avoir été cité plusieurs fois dans l'hémicycle de l'Assemblée par Jean-Jacques Urvoas, devenu depuis ministre de la Justice.

Le sénateur de la Manche est un homme à double tranchant. Il est froid et amable, conservateur et libéral, rigide et accommodant. Contre le mariage pour tous, fervent dé-